



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN

## TERMES DE REFERENCE

Recrutement D'un Bureau D'étude National Devant Conduire La Mission D'évaluation Des Infrastructures Affectées Par Le Projet De Relocalisation Des Personnes Affectées Par Le Projet Minier De Kibali GOLD MINE.

### KGM – Departement de Social

---

Référence : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN  
Date Créée : 23 février 2026  
Date Publiée :

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN

## 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le projet minier de Kibali Gold Mine, situé dans la province du Haut-Uélé en République démocratique du Congo, constitue l'un des investissements miniers structurants du pays. Dans le cadre de l'extension et de l'optimisation des infrastructures d'exploitation, certaines emprises foncières supplémentaires doivent être acquises. Cette dynamique entraîne le déplacement involontaire de populations, d'activités économiques et d'infrastructures communautaires situées dans les zones d'impact direct et indirect du projet.

Conformément au cadre juridique national applicable, notamment :

- De la législation nationale en vigueur en République démocratique du Congo ;
- Du Code minier révisé (*Loi n°18/001 du 9 mars 2018*) ;
- Du Règlement minier (*Décret n°18/024 du 8 juin 2018*) ;
- De la Loi foncière (*Loi n°73-021 du 20 juillet 1973*) ;
- De la *Loi n°77-001 du 22 février 1977* sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Cadre environnemental et social applicable aux projets miniers
- Des standards internationaux applicables, notamment la Norme de Performance 5 de la SFI (IFC).

Toute acquisition de terres et tout déplacement doivent donner lieu à une indemnisation juste, préalable et équitable. Par ailleurs, lorsque le projet est soumis aux standards des institutions financières internationales, notamment la International Finance Corporation, les exigences de la Norme de Performance 5 relatives à l'acquisition de terres et à la réinstallation involontaire imposent l'application stricte du principe du coût de remplacement intégral, la consultation effective des personnes affectées et la mise en place d'un mécanisme transparent de gestion des plaintes.

Dans ce contexte réglementaire et institutionnel exigeant, la réalisation d'une évaluation immobilière indépendante, rigoureuse et méthodologiquement documentée constitue une étape déterminante pour garantir la conformité juridique du processus, la sécurisation sociale du projet et la prévention des risques de litiges. Le recours à une firme spécialisée permet d'assurer la fiabilité technique des estimations, la traçabilité des données collectées, la validation contradictoire des résultats avec les parties prenantes, ainsi que l'alignement complet du processus d'indemnisation aux standards nationaux et internationaux applicables.

Conformément à ces exigences, les biens affectés doivent faire l'objet d'une évaluation indépendante, rigoureuse, transparente et conforme au principe du coût de remplacement intégral, afin de garantir une indemnisation juste et préalable.

Dans ce cadre, le Projet lance un appel d'offres pour la sélection d'une firme spécialisée en évaluation immobilière et réinstallation involontaire.



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN

## 2. OBJECTIF DE LA MISSION

### 2.1 Objectif Général

L'objectif général de la mission est de recruter une firme spécialisée afin de réaliser une évaluation technique, économique et socio-économique complète des infrastructures affectées par le projet de relocalisation, en vue de déterminer une compensation juste, transparente et conforme au principe du coût de remplacement intégral, tout en contribuant au rétablissement durable des moyens de subsistance des populations impactées.

Cette mission vise également à sécuriser juridiquement et socialement le processus d'acquisition des terres, à réduire les risques de litiges et à assurer l'alignement du projet aux exigences du cadre légal national ainsi qu'aux standards internationaux applicables en matière de réinstallation involontaire.

### 2.2 Objectifs Spécifiques

La firme sélectionnée devra atteindre les objectifs spécifiques suivants :

#### 1. Objectifs techniques

- Réaliser un inventaire exhaustif et géoréférencé de toutes les infrastructures affectées (résidentielles, commerciales, communautaires et productives) ;
- Effectuer les métrés et caractérisations techniques des structures existantes ;
- Appliquer une méthodologie d'évaluation conforme au principe du coût de remplacement intégral, sans dépréciation injustifiée ;
- Développer une base de données fiable, structurée et auditée des biens affectés.

#### 2. Objectifs socio-économiques

- Identifier les sources de revenus et les moyens de subsistance affectés par la perte d'actifs ;
- Analyser les impacts différenciés sur les catégories vulnérables ;
- Évaluer les actifs productifs (terres agricoles, structures commerciales, équipements générateurs de revenus) ;
- Contribuer à la définition des mesures de rétablissement ou d'amélioration des moyens de subsistance ;
- Intégrer une approche sensible au genre et à la vulnérabilité.

#### 3. Objectifs juridiques et institutionnels

- Assurer la conformité de l'évaluation avec la législation foncière et minière applicable ;
- Garantir l'alignement avec les standards internationaux (notamment en matière de réinstallation involontaire) ;
- Produire des rapports opposables juridiquement et exploitables en cas d'audit ou de contrôle externe ;
- Renforcer la traçabilité et la transparence du processus d'indemnisation.

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN

#### 4. Objectifs participatifs et de gouvernance

- Mettre en œuvre un processus contradictoire d'évaluation avec validation par les personnes affectées ;
- Assurer la consultation régulière des parties prenantes locales ;
- Documenter les séances de validation communautaire ;
- Appuyer le projet dans la mise en place ou l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion des plaintes.

#### 5. Objectifs stratégiques du projet

- Réduire les risques sociaux, réputationnels et juridiques liés au déplacement involontaire ;
- Favoriser l'acceptabilité sociale du projet ;
- Contribuer à la durabilité sociale et économique du programme de relocalisation ;
- Assurer la crédibilité institutionnelle du processus vis-à-vis des autorités, bailleurs et communautés.

### 3. PORTÉE DE LA MISSION

La mission confiée à la firme de consultants couvre l'ensemble des activités techniques, socio-économiques, participatives et documentaires nécessaires à la réalisation d'une évaluation complète, indépendante et conforme des infrastructures affectées par le projet de relocalisation.

La portée de la mission s'articule autour des composantes suivantes :

#### 3.1 Revue documentaire et cadrage initial

La firme devra :

- Examiner l'ensemble des documents de référence disponibles (cartographie, études socio-économiques, plan d'emprise, Plan d'Action de Réinstallation, cadre juridique applicable) ;
- Analyser les limites géographiques exactes des zones affectées ;
- Identifier les catégories de biens potentiellement impactés ;
- Élaborer un plan de travail détaillé incluant méthodologie, outils de collecte, planning et organisation des équipes terrain ;
- Définir les protocoles d'assurance qualité et de contrôle interne.

#### 3.2 Inventaire physique et géoréférencé des biens affectés

La firme devra procéder à un inventaire exhaustif comprenant :

- Le recensement physique de toutes les structures affectées ;
- La prise de coordonnées GPS et l'intégration dans un système SIG ;
- La photographie systématique et codifiée de chaque bien ;
- L'identification du propriétaire ou occupant ;

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

- La classification des biens selon leur nature (résidentiel, commercial, communautaire, productif).

L'inventaire devra couvrir:

- Les habitations principales et secondaires ;
- Les annexes (cuisines, latrines, clôtures, hangars) ;
- Les bâtiments commerciaux et artisanaux ;
- Les infrastructures Communautaire;
- Les actifs productifs (entrepôts, équipements, ateliers).

### **3.3 Caractérisation technique et métrés**

La firme devra :

- Effectuer les métrés détaillés des constructions (superficie, volume, matériaux) ;
- Évaluer l'état des structures.
- Déterminer les standards de reconstruction équivalents ;
- Établir des fiches techniques individuelles normalisées ;
- Appliquer une grille d'évaluation validée par l'autorité contractante.

### **3.4 Évaluation au coût de remplacement intégral**

L'évaluation devra :

- Se baser sur les prix unitaires locaux actualisés ;
- Intégrer les coûts des matériaux, main-d'œuvre et transport ;
- Inclure les frais connexes (démolition, installation, taxes éventuelles) ;
- Ne pas appliquer de dépréciation incompatible avec les standards internationaux ;
- Garantir la transparence du calcul des montants proposés.

Une base de données consolidée devra être produite, permettant la traçabilité complète des estimations.

### **3.5 Analyse socio-économique complémentaire**

Au-delà de l'évaluation physique des biens, la firme devra :

- Identifier les actifs générateurs de revenus affectés ;
- Analyser l'impact de la perte des biens sur les moyens de subsistance ;
- Identifier les ménages vulnérables ;
- Proposer des éléments techniques pour le rétablissement des revenus ;
- Contribuer à la cohérence avec le Plan d'Action de Réinstallation.

### **3.6 Processus participatif et validation contradictoire**

La mission inclut :

- L'organisation de séances de présentation des résultats ;
- La validation individuelle des fiches d'évaluation ;

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

- La collecte des observations et réclamations ;
- La documentation des procès-verbaux ;
- L'intégration des ajustements validés.

La firme devra travailler en coordination avec les autorités locales et les représentants communautaires.

### **3.7 Gestion des risques et mécanisme de plaintes**

La firme devra :

- Identifier les risques sociaux liés à l'évaluation ;
- Documenter les éventuelles contestations ;
- Appuyer le projet dans le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes ;
- Assurer une traçabilité complète des réclamations liées à l'évaluation.

### **3.8 Production des livrables**

La firme devra produire :

- Rapport méthodologique initial ;
- Rapport d'inventaire provisoire ;
- Base de données numérique sécurisée ;
- Rapport d'évaluation détaillé ;
- Rapport final consolidé ;
- Matrice de conformité aux standards applicables ;
- Annexes techniques (photos, plans, tableaux de calcul).

### **3.9 Transfert de compétences et archivage**

La firme devra :

- Organiser une session de restitution technique ;
- Fournir les bases de données en format exploitable ;
- Transmettre les outils méthodologiques utilisés ;
- Assurer la documentation complète pour audit ultérieur.

### **3.10 Limites et exclusions**

La mission couvre exclusivement l'évaluation des infrastructures et actifs associés. La mise en œuvre des paiements compensatoires reste de la responsabilité du Maître d'Ouvrage.

## **4. MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION**

La firme de consultants devra proposer et mettre en œuvre une méthodologie rigoureuse, structurée et conforme aux exigences légales nationales ainsi qu'aux standards internationaux applicables en matière d'acquisition de terres et de réinstallation involontaire. La méthodologie devra garantir la fiabilité technique des évaluations, la transparence du processus, la traçabilité des données et la prise en compte des impacts socio-économiques.

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

La mission sera exécutée selon les étapes suivantes :

#### **4.1 Phase de mobilisation et de cadrage**

La firme procédera à :

- La revue des documents existants (plan d'emprise, études socio-économiques, cadre juridique applicable, Plan d'Action de Réinstallation le cas échéant) ;
- La délimitation précise des zones affectées ;
- L'élaboration d'un plan de travail détaillé incluant chronogramme, organisation des équipes et outils de collecte ;
- La conception des fiches d'inventaire et grilles d'évaluation standardisées ;
- La mise en place d'un dispositif d'assurance qualité interne.

Un rapport méthodologique initial sera soumis pour validation avant le démarrage des travaux de terrain.

#### **4.2 Information et préparation communautaire**

Avant toute opération d'inventaire, la firme devra :

- Organiser des réunions d'information avec les communautés concernées ;
- Présenter les objectifs, les critères d'évaluation et les modalités de calcul ;
- Expliquer le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Identifier les représentants communautaires et parties prenantes clés.

Cette étape vise à assurer la transparence et à réduire les risques de contestation ultérieure.

#### **4.3 Inventaire physique et géoréférencé**

La firme réalisera un inventaire exhaustif de tous les biens affectés comprenant :

- Le recensement physique des infrastructures ;
- La prise de coordonnées GPS pour chaque actif ;
- La photographie systématique et codifiée des biens ;
- L'identification du propriétaire ou occupant ;
- La classification des biens (résidentiel, commercial, communautaire, productif).

Chaque actif fera l'objet d'une fiche individuelle signée par la personne concernée.

#### **4.4 Caractérisation technique et métrés**

La firme devra :

- Effectuer les métrés détaillés des constructions (superficie, volumes, matériaux) ;
- Décrire l'état des structures ;
- Appliquer une grille technique standardisée garantissant l'uniformité des estimations ;
- Documenter toutes les données techniques collectées.

#### **4.5 Évaluation au coût de remplacement intégral**

L'évaluation devra :

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

- Se fonder sur les prix unitaires locaux actualisés ;
- Intégrer les coûts des matériaux, de la main-d'œuvre et du transport ;
- Inclure les coûts connexes nécessaires à la reconstruction ;
- Respecter le principe du coût de remplacement intégral, sans dépréciation incompatible avec les standards applicables.

La méthodologie de calcul devra être explicitée et vérifiable.

#### **4.6 Analyse des impacts socio-économiques**

En complément de l'évaluation physique, la firme devra :

- Identifier les actifs générateurs de revenus affectés ;
- Analyser les impacts sur les moyens de subsistance ;
- Identifier les ménages vulnérables ;
- Formuler des recommandations techniques pour le rétablissement des moyens de subsistance, si requis.

Cette analyse devra être intégrée dans le rapport final afin d'assurer la cohérence avec les mesures de réinstallation.

#### **4.7 Validation contradictoire et gestion des réclamations**

La firme devra :

- Présenter individuellement les résultats d'évaluation aux personnes affectées ;
- Organiser des séances de validation ;
- Enregistrer toute contestation dans un registre formel ;
- Apporter, le cas échéant, des ajustements justifiés ;
- Documenter les procès-verbaux de validation.

#### **4.8 Consolidation des données et reporting**

La firme produira :

- Une base de données numérique sécurisée et structurée ;
- Un rapport provisoire ;
- Un rapport final consolidé intégrant les observations ;
- Les annexes techniques (photos, fiches individuelles, tableaux de calcul).

L'ensemble des données devra être transmis dans un format exploitable et archivé conformément aux exigences du Maître d'Ouvrage.

#### **4.9 Assurance qualité et conformité**

La firme devra mettre en place :

- Un système de contrôle interne des métrés et des estimations ;

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

- Une vérification croisée des données collectées ;
- Un mécanisme de traçabilité complète des informations ;
- Une supervision permanente par le Chef de mission.

Cette méthodologie devra démontrer la capacité de la firme à conduire une évaluation technique rigoureuse tout en intégrant les dimensions sociales et participatives indispensables à la réussite du processus de relocalisation.

## **5. PROFIL ET CAPACITÉ DE LA FIRME**

La firme devra :

- Être légalement constituée ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience en évaluation immobilière (si groupement ;
- Avoir réalisé au moins trois missions similaires dans des projets miniers ou d'infrastructures majeures ;
- Disposer d'une capacité financière démontrée ;
- Être indépendante de toute partie prenante au projet.

## **6. COMPOSITION MINIMALE DE L'ÉQUIPE**

La firme devra mobiliser au minimum :

- Chef de mission – Expert immobilier senior (5 ans d'expérience)
- Ingénieur civil / Architecte
- Spécialiste en sauvegardes sociales / réinstallation involontaire
- Expert SIG / cartographie
- Responsable base de données

## **7. MÉTHODE DE SÉLECTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

### **7.1 Méthode de sélection**

La sélection de la firme sera effectuée selon la méthode Qualité-Coût (QCBS – Quality and Cost Based Selection), conformément aux bonnes pratiques internationales en matière de passation des marchés de services de consultants.

Cette méthode permet d'assurer un équilibre entre :

- La qualité technique de la proposition ;
- L'expérience spécifique de la firme ;
- La compétence de l'équipe proposée ;
- La pertinence de la méthodologie ;
- Le coût global de la mission.

La pondération retenue est la suivante :

- Offre technique: 80 %

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

- Offre financière: 20 %

Seules les firmes ayant obtenu la note technique minimale requise (70/100) verront leur offre financière ouverte et analysée.

## **8.2 Évaluation technique**

L'évaluation technique sera réalisée sur la base des critères suivants :

### **1. Expérience spécifique de la firme (25 points)**

- Expérience générale en évaluation immobilière et foncière ;
- Missions similaires réalisées dans des projets miniers ou d'infrastructures majeures ;
- Expérience en contexte de réinstallation involontaire ;
- Expérience avec des standards IFI (IFC / Banque Mondiale).

### **2. Références pertinentes et performance passée (20 points)**

- Nombre et pertinence des missions similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années ;
- Valeur des contrats exécutés ;
- Qualité des livrables produits ;
- Références vérifiables des clients précédents.

### **3. Compréhension de la mission et méthodologie proposée (25 points)**

- Pertinence de l'analyse du contexte ;
- Clarté et cohérence de l'approche méthodologique ;
- Dispositif de collecte et de sécurisation des données ;
- Approche participative et gestion des plaintes ;
- Dispositif d'assurance qualité.

### **4. Qualification et expérience de l'équipe clé (20 points)**

- Chef de mission (expérience spécifique, expertise en évaluation) ;
- Spécialiste en réinstallation involontaire ;
- Ingénieur civil / expert technique.
- Expert SIG / base de données ;
- Cohérence et complémentarité de l'équipe.

### **5. Capacité organisationnelle et logistique (10 points)**

- Structure organisationnelle de la firme ;
- Capacité de déploiement rapide ;
- Ressources matérielles et logistiques ;
- Plan de gestion des risques.

Total technique : 100 points

Note technique minimale requise : 70 points sur 100

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

### **7.3 Évaluation financière**

L'offre financière des firmes techniquement qualifiées sera évaluée selon la formule suivante :

Note financière = (Offre la moins disante / Offre évaluée) × 100

La note financière sera ensuite pondérée à 20 % dans le calcul final.

### **8.4 Calcul de la note finale**

La note globale sera calculée selon la formule :

Note finale = (Note technique × 0,80) + (Note financière × 0,20)

La firme ayant obtenu la note finale la plus élevée sera invitée à négocier le contrat.

### **8.5 Critères éliminatoires**

Seront considérées comme non recevables :

- Les offres incomplètes ;
- Les offres ne respectant pas les exigences administratives ;
- Les firmes en situation de conflit d'intérêt ;
- Les firmes sous sanction d'une Institution Financière Internationale ;
- Les offres techniques ne satisfaisant pas aux exigences minimales.

### **8.6 Négociation et attribution**

La négociation portera sur :

- Les ajustements techniques éventuels ;
- Le plan de travail ;
- Le budget détaillé ;
- Les modalités contractuelles.

En cas d'échec des négociations avec la firme classée première, l'Autorité contractante se réserve le droit d'engager des discussions avec la firme classée deuxième.

## **8. DURÉE ET LOCALISATION**

- Lieu : Province du Haut-Uélé, Territoire de Watsa, cite minière de Durba
- Durée indicative : 3 mois
- La date limite du dépôt des offres est fixée au 06 Mars 2026.

## **9. PRINCIPES DIRECTEURS**

La mission sera conduite conformément aux principes directeurs suivants, qui encadrent l'ensemble du processus d'évaluation, depuis l'inventaire des biens jusqu'à la validation des résultats :

### **9.1 Principe de légalité et de conformité réglementaire**

La firme devra exécuter la mission en stricte conformité avec :

- La législation nationale applicable en matière foncière, minière et d'expropriation ;
- Les engagements contractuels du projet ;
- Les standards internationaux applicables en matière d'acquisition de terres et de réinstallation involontaire.

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

Toutes les évaluations devront être juridiquement opposables et documentées.

## **9.2 Principe du coût de remplacement intégral**

Les biens affectés seront évalués sur la base du **coût de remplacement intégral**, c'est-à-dire :

- Le coût nécessaire pour reconstruire ou remplacer un bien de qualité équivalente ;
- Sans dépréciation abusive liée à l'âge ou à l'usure lorsque non conforme aux standards applicables ;
- En intégrant les coûts des matériaux, de la main-d'œuvre, du transport et des frais connexes.

Ce principe vise à garantir une indemnisation juste et équitable.

## **9.3 Principe de transparence**

Le processus d'évaluation devra être :

- Clair et compréhensible pour les personnes affectées ;
- Basé sur des critères objectifs et vérifiables ;
- Documenté de manière complète ;
- Accessible à l'audit et au contrôle.

Les méthodes de calcul devront être explicitement présentées et traçables.

## **9.4 Principe de participation et d'approche contradictoire**

La mission devra intégrer une démarche participative incluant :

- L'information préalable des communautés ;
- La validation individuelle des fiches d'évaluation ;
- La prise en compte des observations des personnes affectées ;
- La documentation des séances de validation.

Chaque personne concernée devra avoir la possibilité d'exprimer ses observations.

## **9.5 Principe d'équité et de non-discrimination**

La firme devra garantir :

- Un traitement équitable de toutes les personnes affectées ;
- L'absence de discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine sociale ou le statut foncier ;
- Une attention particulière aux catégories vulnérables.

## **9.6 Principe de sensibilité à la vulnérabilité**

Le processus d'évaluation devra tenir compte :

- Des ménages à faibles revenus ;
- Des femmes cheffes de ménage ;
- Des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- Des occupants sans titre formel mais reconnus coutumièrement.

Une approche différenciée pourra être recommandée lorsque nécessaire.

## **9.7 Principe d'indépendance et d'impartialité**

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo



**KIBALI GOLDMINES SA**  
4239, Avenue Tombal Baye  
3eme Etage de l'Immeuble  
Le Prestige, Commune de la Gombe  
Ville de Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Company registration: CD/KIN/RCCM/14-B-3832  
Fiscal registration: A0702049L

Kinshasa Office  
Tel +243 812 532 441  
+243 990 511 006

Kibali Mine Office  
Tel +618 6365 44 41

**Ref : TDR/2026 - 02/RAP – FSETN**

La firme devra agir en toute indépendance vis-à-vis des parties prenantes et éviter toute situation de conflit d'intérêt.

Les évaluations devront être basées exclusivement sur des critères techniques et professionnels.

### **9.8 Principe de confidentialité et de protection des données**

Les informations collectées devront être :

- Utilisées uniquement dans le cadre de la mission ;
- Sécurisées numériquement ;
- Protégées contre tout usage non autorisé.

### **9.9 Principe de traçabilité et d'archivage**

Chaque étape du processus devra être documentée afin de garantir :

- La traçabilité des données;
- La possibilité de vérification ultérieure ;
- La disponibilité des archives en cas d'audit ou de contentieux.

### **9.10 Principe de prévention des conflits**

La mission devra contribuer à :

- Réduire les risques de contestation ;
- Prévenir les tensions communautaires ;
- Renforcer l'acceptabilité sociale du projet.

## **10. DISPOSITIONS FINALES**

Le contrat sera conclu sous forme de contrat de services professionnels avec obligation de résultats.

La firme retenue assumera la responsabilité technique et professionnelle des évaluations réalisées.

*Fait à Doko, Le 20 février 2026.*

*Pour le département de Social.*

*Lefranc Basima Busane*

*Directeur du département Social*

Authorised Share Capital: USD 10 000 000  
Issued Share Capital: USD 10 000 000

a Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited and the State of the Democratic Republic of the Congo joint venture company  
une société de joint-venture de Barrick Gold Corporation, AngloGold Ashanti Limited et l'état de la République démocratique du Congo